

PROCES VERBAL établi suite à l'enquête parcellaire relative à l'acquisition des parcelles et droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation de la ZAC de la CHAUMIERE commune de MATOURY

REFERENCES :- Code de l'expropriation : articles L.131-1,R 131-1 à R132-14.

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des dispositions du code de l'expropriation dans le but d'une maîtrise totale des emprises foncières nécessaires à la réalisation de la ZAC de LA CHAUMIERE sur la commune de MATOURY. Elle vise à déterminer avec exactitude les propriétaires et éventuels occupants des emprises foncières à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation.

L'enquête concerne une parcelle cadastrale de la commune de MATOURY répertoriée sous le numéro de section et de parcelle DE 14.

L'objectif étant de permettre à L'EPFAG (établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane) dont la mairie de Matoury lui a confié la concession de l'aménagement de la ZAC pour une durée de 6 ans jusqu'au 31/01/2018 renouvelé pour 6 ans par avenant le 11/01/2018 .Cette concession doit permettre à l'EPFA de devenir propriétaire de l'ensemble des parcelles de la ZAC sur la base d'un arrêté de cessibilité pour cause d'utilité publique prise par le Préfet.

COMPOSITION DU DOSSIER :

Ce dossier soumis à l'enquête publique permet aux propriétaires ou ayant-droits d'accéder aux pièces suivantes :

- 1 Notice explicative-cadre juridique de l'enquête parcellaire
- 2 Périmètre du projet et emprise à acquérir
- 3 Etat parcellaire
- 4 Fiche hypythécaire

-5 Estimation du coût d'acquisition

4 Annexes

-1 DUP initiale et DUP prorogée

-2 Dossier d'enquête parcellaire de 2013

-3 L'acte de partage

-4 Courrier de Me Parfait Répartition des 40/40è de la parcelle DE14

Avis du commissaire-enquêteur sur le dossier : Le dossier est parfaitement lisible permettant la lecture cadastral de la parcelle et sa situation géographique ;Par ailleurs le dossier pouvait être consulté par internet sur le site de la préfecture dédié aux enquêtes publiques .L'avis d'enquête était également disponible sur le site de l'EPFAG.

ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

En lien avec les services de la direction générale des services de la préfecture le commissaire-enquêteur a établi les dates et lieu de la permanence soit le 6 octobre 2022 de 12h à 14h à la mairie de MATOURY .Le dossier de l'enquête a été remis en mains propres le 8 septembre 2022.

L'enquête parcellaire a été fixée du 21 septembre au 6 octobre 2022 .

Elle a fait l'objet d'une publication dans la presse régionale GUYAWEB les 13 et 27 septembre 2022.

Conformément aux dispositions du code de l'expropriation l'EPFAG maitre d'ouvrage chargé par la Mairie d'être le bénéficiaire de l'expropriation des terrains concernés a informé par lettre recommandée avec accusé de réception les propriétaires concernés .

Le listing des propriétaires ou ayants droits informés par lettre recommandée avec accusé de réception est annexé au présent procès-verbal, Le maire de Matoury a certifié son affichage (joint en annexe)

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Pendant l'enquête publique le commissaire-enquêteur a rencontré la représentante de l'EPFA chargée du suivi du dossier le 13 septembre Matin à la mairie de Matoury pour constater l'affichage de l'ouverture de l'enquête publique et des notifications envoyés aux trois propriétaires indivis connus en présence de la personne chargée par la mairie de suivre les enquêtes publiques.

La même constatation de l'affichage a été faite par le commissaire-enquêteur le 6 octobre 2022 dernier jour de l'enquête.

L'EPFAG a respecté l'ensemble des obligations légales et réglementaires permettant aux propriétaires ou ayant-droits d'être informés sur la tenue de l'enquête publique parcellaire les concernant .

Toutes les notifications ont été affichés en mairie et constatées par huissier.

AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Avis favorable sur le projet de cessibilité de la parcelle DE14 du plan cadastral soumis à l'enquête parcellaire.

Fait à CAYENNE le 7 octobre 2022

Le commissaire-enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Cucheval', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Daniel Cucheval

PIECES JOINTES AU PV :

- 1 Arrêté de nomination du commissaire-enquêteur
- 2 Arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- 3 Publication de l'EP dans le journal Guyaweb
- 4 Constat d'huissier justifiant l'affichage de l'EP et des notifications envoyées
- 5 Justificatifs de l'envoi des courriers en Recommandé avec AR
- 6 certificats d'affichage signés par le maire de Matoury